



Austérité, coupes :

Que négocions-nous ?

Quand négocions-nous ?

Les déficits qui nous étranglent.

Depuis l'apparition des déficits dans les budgets vaudois, des centaines de millions de coupes s'accumulent. Viennent s'y ajouter les 272 millions de l'initiative d'escroquerie fiscale et ce que nous devrions consentir en matière de mesures pour le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2030.

Cette situation est intenable.

Un déficit opérationnel de 800 millions

Le Conseil d'Etat monte toute sorte d'opérations fumeuses pour dissimuler la portée réelle de la situation. Tandis que même les initiant-es du 12 % reconnaissent l'existence de liquidités à hauteur de 3,2 milliards, le gouvernement cantonal joue à la marge du petit équilibre et prélève près de 900 millions sur les réserves de sa fortune. D'autres ressources existent comme les apports de la Banque nationale suisse (BNS) et de la Banque cantonale vaudoise (BCV) sur lesquelles le Conseil d'Etat tente de passer comme chat sur braise. Pour les trois dernières années, il a été souligné que les différences entre budget et comptes se montaient à 1,5 milliard.

En d'autres termes, un matelas financier très conséquent existe qui peut et doit être employé pour faire face à la situation que nous connaissons. Le déficit opérationnel de l'Etat, sans compter les conséquences de l'initiative 12%, se monte à 800 millions.

Il faut augmenter les ressources publiques

Pour garantir un service public qui corresponde aux besoins croissants, quantitativement et qualitativement, de la population, l'utilisation des réserves, des liquidités et des apports divers ne suffit pas. Il faut structurellement augmenter les ressources publiques.

Les forces qui ont lancé et fait passer l'initiative du 12% nous promettent que les prestations à la population ne seront pas touchées. Ce n'est pas vrai. Les restructurations et les coupes ont déjà commencé et se poursuivront. Les opérations parlementaires démagogiques vont se multiplier. Le service public et les secteurs subventionnés sont en danger.

Défendre les salaires

Sans engagement contraint, certain-es ministres ont laissé entendre que les mécanismes salariaux, les annuités pour être précis, ne seraient pas touchés. Mais l'indexation va être attaquée, fort probablement. Nous revendiquons que la totalité de la prestation salariale, annuités et indexation, soit garantie, publiquement, dans toutes ses composantes.

Traiter toute la question salariale

Le gouvernement employeur, subventionneur et donneur d'ordre nous balade en matière d'égalité salariale entre femmes et hommes.

La négociation sur cette question doit aboutir rapidement. De surcroît, l'égalité en matière de droit au salaire en cas de maladie et de congé maternité doit être assurée à toutes les salariées de l'Etat, quel que soit leur statut formel.

Plus largement, tous les chantiers de négociation en matière de classification et de salaire doivent être menés sans perdre davantage de temps et sans tenter d'imposer des dispositifs usine à gaz, comme les aime le Conseil d'Etat.

La question salariale est clé.

Le champ des négociations

Le Conseil d'Etat tente d'exclure du champ de négociation les conditions de travail, les moyens, les réponses aux besoins de la population.

Il ne peut être question pour nous de réduire le champ des négociations à la question formelle des salaires et des classifications.

Le Conseil d'Etat doit négocier effectivement, sans nous faire perdre de temps et sans prétendre garder la haute main sur le budget 2027 et ses suites.

Le rapport public-parapublic

Le Conseil d'Etat, subventionneur et donneur d'ordre, procède dans les secteurs parapublics à une politique tendant à bloquer le personnel dans ses revendications et sa mobilisation. Le gouvernement cantonal est le responsable décisif de ce qui se passe dans le parapublic, des économies imposées, des coupes décidées. Il renvoie systématiquement ses responsabilités aux décisions formelles des institutions subventionnées qui ne sont en l'occurrence que des exécutant·es.

La question des moyens, des conditions de travail et des salaires dans les secteurs parapublics dépendent du gouvernement cantonal et c'est avec lui que le conflit doit se jouer, ouvertement et explicitement.

Les droits menacés

La restructuration que poursuit le Conseil d'Etat intègre une attaque aux droits fondamentaux des salarié·es, autant dans le secteur public que dans les secteurs subventionnés. Le Conseil d'Etat tente depuis la fin 2025 de limiter gravement le droit de grève. A cette attaque fondamentale s'ajoute une dégradation systématique de tous les droits fondamentaux des salarié·es du service public mais aussi des secteurs subventionnés.

Le gouvernement cantonal veut étouffer la mobilisation des salarié·es et lui ôter toute effectivité.

La question des droits fondamentaux est un élément décisif de la négociation entre salarié·es du public-parapublic et Conseil d'Etat.

Salaire socialisé

Les attaques contre les prestations sociales, les subsides, les aides (en un mot le *salaire socialisé*), ont déjà largement commencé. La mobilisation des travailleur·euse·s du service public et des secteurs subventionnés doit également prendre en charge cette question cruciale. Tout d'abord parce que nombreux·euses sont les salarié·es de nos secteurs qui bénéficient de ces prestations, ensuite parce que la défense du service public qui est au cœur de notre démarche implique la défense intransigeante du **salaire socialisé en tant que composante des prestations de service public.**

S'engager, s'unir, s'organiser: Adhérer à SUD!

Fédération syndicale SUD

Place chauderon 5 · 1003 Lausanne

info@sud-vd.ch · www.sud-vd.ch · 021 / 351 22 50

 @sudresiste  @sud_federation_syndicale  t.me/sud_vd



www.sud-vd.ch/adhesion